

Bureau du directeur général des élections

Budget des dépenses 1998-1999

Un rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Don Boudria, C.P., député
Ministre d'État et leader du gouvernement
à la Chambre des communes



Mission d'Élections Canada

Élections Canada a pour mission de faire preuve d'excellence et de leadership en matière électorale. Grâce au précieux travail de nos employés et du personnel électoral, nous répondons aux besoins de l'électorat et du législateur de manière novatrice, rentable et professionnelle.



Table des matières

SECTION I : MESSAGES	1
A. Message du directeur général des élections	1
B. Déclaration de la direction	3
SECTION II : APERÇU DE L'ORGANISME	4
A. Mandat, rôles et responsabilités	4
B. Objectifs	5
C. Structure organisationnelle	6
D. Plan de dépenses	7
SECTION III : PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES	8
A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés	8
B. Détails du programme	11
Facteurs externes affectant le programme	11
Plans et stratégies clés	12
1. Conduire des élections et des référendums	12
2. Parvenir à un état de préparation	13
3. Fournir des conseils et du soutien en matière électorale	17
SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20
Tableau 1 : Autorisations de dépenser – Résumé de l'organisme, Partie II du Budget des dépenses	20
Renseignements sur le personnel	20
Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteur d'activité	20
Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP	20
Autres renseignements financiers	21
Tableau 3 : Articles courants de dépenses par programme	21
Tableau 4 : Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses	22
Tableau 5 : Coût net du programme pour 1998-1999	22
Tableau 6 : Lois appliquées par le Bureau du directeur général des élections	23
Tableau 7 : Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de l'organisme	23
Tableau 8 : Références	24

Section I : Messages

A. Message du directeur général des élections

Les régimes démocratiques reposent sur la confiance, et cette confiance ne saurait exister sans un processus électoral équitable et impartial. Les Canadiens et les Canadiennes ont attribué à Élections Canada le soin de gérer leur processus électoral, et placé leur confiance entre les mains de cet organisme.

Élections Canada est un organisme indépendant du Parlement qui se préserve de toute influence de la part des partis politiques. Il assure les services importants qui permettent l'exercice du droit de vote, en plus de protéger et de renforcer le processus démocratique même. Élections Canada remplit ce mandat en se dotant d'un programme destiné à améliorer la qualité, la portée et l'efficacité de ses services.

Le mandat du directeur général des élections et le plan stratégique d'Élections Canada servent de cadre aux objectifs stratégiques de l'organisme, objectifs qui sont poursuivis conformément aux exigences juridiques et constitutionnelles. Ces objectifs sont les suivants :

1. conduire des élections et des référendums fédéraux qui respectent l'intégrité du processus électoral;
2. parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux;
3. fournir conseils et soutien en matière électorale au Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et à d'autres intervenants.

Ces objectifs présentent un formidable défi, mais Élections Canada a l'habitude de relever des défis et d'opérer des changements. Ces dernières années, le processus de réforme électorale s'est poursuivi sans relâche, l'organisme se voyant pressé de répondre aux attentes grandissantes du public. Les Canadiens exigent de meilleurs services de la part des organismes publics et, en cette période de compressions budgétaires, leur demandent d'être plus productifs. Pour continuer de répondre à leurs attentes, Élections Canada apporte des changements concrets à sa façon d'administrer les scrutins et de gérer ses propres activités.

Le présent plan décrit les efforts déployés par Élections Canada pour rehausser l'efficacité du processus électoral en simplifiant les procédures et modalités, en introduisant des systèmes et des méthodes améliorés, en appliquant des techniques de contrôle de gestion, en exploitant les innovations technologiques. Le plan décrit aussi les projets de l'organisme pour continuer à rendre le processus électoral plus accessible aux Canadiens. Un de ces projets consistera à évaluer les innovations technologiques qui pourraient servir à augmenter l'accessibilité du processus du scrutin à proprement parler.

Nous continuerons à appuyer les parlementaires en matière de réforme des lois et règlements électoraux, et à nouer de nouveaux liens avec des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec d'autres intervenants soucieux de trouver et de partager des solutions novatrices à des défis communs.

En même temps, l'organisme continuera à s'ouvrir au reste du monde. En recourant aux connaissances et au savoir-faire qui servent si bien le régime électoral canadien, Élections Canada continuera d'aider les démocraties en devenir à édifier et à renforcer les institutions nécessaires pour organiser des scrutins libres et équitables.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

B. Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Un rapport sur les plans et les priorités 1998-1999

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 du **Bureau du directeur général des élections**.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisme;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le Cadre de planification opérationnelle (CPO) sur lequel s'appuie le document et qui sert de fondement à l'imputabilité quant aux résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____ Date : _____

Agent financier supérieur

Section II : Aperçu de l'organisme

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le Parlement a chargé le directeur général des élections, à titre de mandataire indépendant, d'être prêt à tout moment à conduire les élections générales, les élections partielles et les référendums fédéraux; de mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation de l'électorat; de prêter son soutien aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales.

Élections Canada administre le système électoral fédéral en conformité avec les exigences juridiques et constitutionnelles strictes fixées par la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire*, la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, la *Loi sur les élections fédérales contestées*, la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi constitutionnelle de 1982*, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le cadre législatif comprend les éléments suivants :

- ***Loi électorale du Canada*** : Diriger et surveiller d'une façon générale l'administration des élections générales et partielles fédérales, y compris l'enregistrement des partis politiques, et veiller à ce que tout le personnel électoral exécute ses fonctions avec équité et impartialité, conformément à la Loi.

Veiller de façon générale à ce que les dispositions de la Loi relatives aux dépenses d'élection soient respectées, notamment en recevant et en vérifiant les rapports, en autorisant les paiements faits à même le Trésor et en conservant les rapports des candidats et des partis, pour consultation par le public.

Mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation du public visant à mieux faire connaître le processus électoral, particulièrement aux personnes et aux groupes de personnes susceptibles d'avoir des difficultés à exercer leurs droits démocratiques.

Veiller à ce que toutes les personnes prenant part au processus électoral se conforment à la Loi et, s'il y a lieu, à faire appliquer la Loi.

Sensibiliser les directeurs du scrutin aux besoins des personnes ayant une déficience et leur fournir les ressources nécessaires pour garantir à tous les électeurs l'accès au vote.

- ***Loi référendaire*** : Diriger et surveiller d'une façon générale l'administration des référendums fédéraux et veiller à ce que tout le personnel référendaire exécute ses fonctions avec équité et impartialité, conformément à la Loi.

Enregistrer les comités référendaires; veiller de façon générale à ce que les dispositions de la Loi relatives aux dépenses référendaires soient respectées, notamment en recevant et en vérifiant les rapports avant de les mettre à la disposition du public; attribuer le temps d'antenne gratuit aux comités référendaires enregistrés.

- ***Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*** : Calculer le nombre de sièges auquel chaque province a droit à la Chambre des communes et fournir aux onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales (créées en vertu de cette Loi) les données, cartes et autres documents nécessaires, et leur assurer le soutien financier, administratif et technique indispensable à l'exécution de leurs fonctions.

B. Objectifs

Les objectifs de l'organisme, tels qu'ils ont été présentés dans la Partie II du Budget principal des dépenses, consiste à assurer à l'électorat canadien l'exercice de son droit de suffrage aux élections des députés à la Chambre des communes, en conformité avec la *Loi électorale du Canada*; assurer le respect et l'application de toutes les dispositions de la *Loi électorale du Canada*; calculer le nombre de députés à la Chambre des communes à attribuer à chacune des provinces, aux termes de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et conformément aux dispositions des lois constitutionnelles, pour chaque exercice de révision des limites des circonscriptions électorales; et fournir l'aide technique, administrative et financière aux 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales (dix commissions provinciales et une territoriale) établies en conformité avec la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

À ces fins, Élections Canada poursuit trois objectifs stratégiques, conformément aux exigences juridiques et constitutionnelles :

1. conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral;
2. parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux;
3. fournir des conseils et du soutien en matière électorale au Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et à d'autres intervenants.

Dans le cadre de ces objectifs, l'organisme :

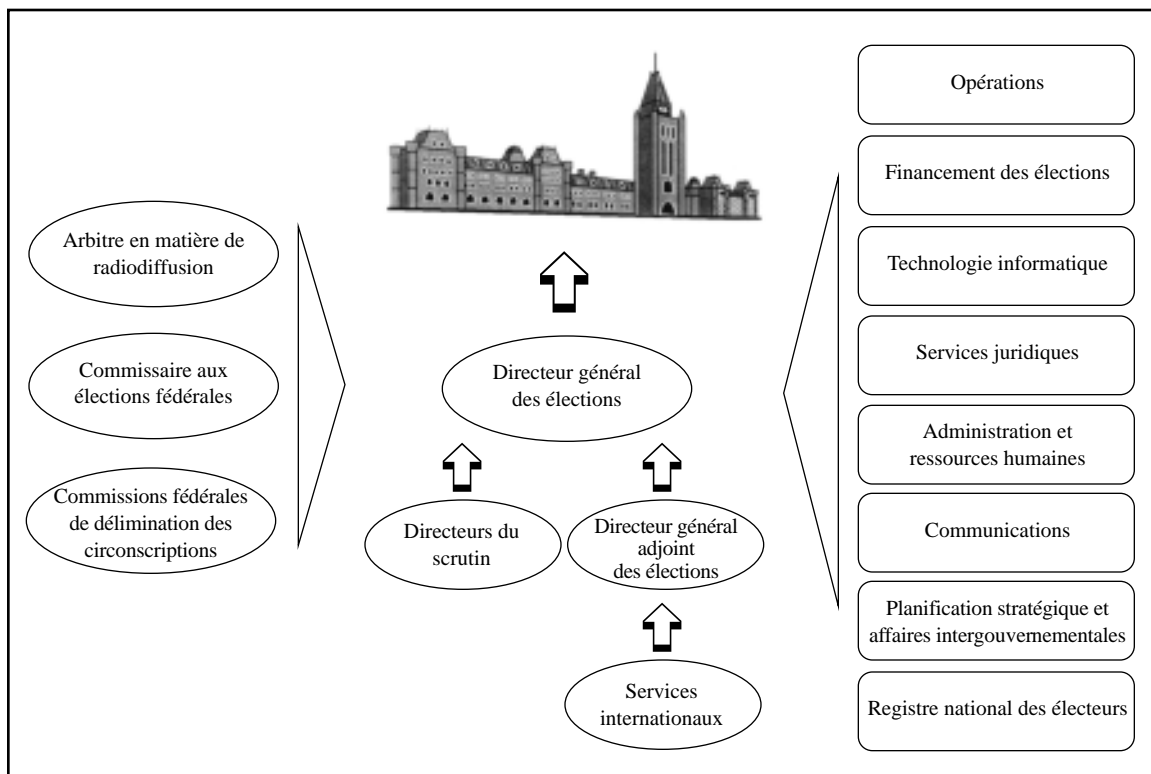
- planifie, organise et administre les élections et les référendums fédéraux en formant, en dirigeant et en offrant le soutien nécessaire aux fonctionnaires électoraux;
- procure formation, documentation et avis juridiques aux candidats, aux partis politiques, aux comités référendaires et autres représentants électoraux au sujet des dispositions légales concernant le financement électoral;
- surveille le respect et l'application des lois;
- élabore et met en œuvre les programmes de communication et d'éducation de l'électorat, et améliore l'accessibilité au processus;

- publie divers rapports concernant la conduite de chaque scrutin, par exemple sur les résultats du scrutin, le financement électoral et les questions entourant l'application de la loi;
- donne suite aux conclusions des commissions de délimitation des circonscriptions électorales après chaque révision des limites des circonscriptions;
- fournit des conseils et un soutien techniques, en matière électorale, au Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions et à d'autres intervenants.

Élections Canada exécute son mandat par le biais d'un programme visant à améliorer la qualité, la portée et l'efficacité de ses services.

C. Structure organisationnelle

Le directeur général des élections (DGE), qui dirige l'organisme, est nommé par résolution de la Chambre des communes. Il relève directement du Parlement et est donc totalement indépendant du gouvernement et des partis politiques. Le DGE est secondé dans son travail par le directeur général adjoint des élections (DGAE), nommé par le gouverneur en conseil. En plus d'assumer les responsabilités qui lui sont conférées par la loi, le DGAE dirige les services internationaux, contribuant à remplir l'engagement du Canada de soutenir, sur les plans professionnel et technique, le développement démocratique des pays du monde entier.



Le DGE nomme un commissaire aux élections fédérales qui, sous la surveillance générale du DGE, veille au respect et à l'application des dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Le DGE nomme aussi un arbitre en matière de radiodiffusion, dont il surveille le travail consistant à répartir le temps d'antenne gratuit et payant entre les partis politiques enregistrés, pendant les élections générales, ou entre les comités référendaires, dans le cas d'un référendum, selon une formule fixée dans la législation.

Le DGE supervise le fonctionnement des huit directions d'Élections Canada qui exercent les fonctions administratives nécessaires à la préparation et la tenue des scrutins. Le schéma précédent montre la structure de l'organisme et ses rapports hiérarchiques.

D. Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues** 1999-2000	Dépenses prévues** 2000-2001
Dépenses brutes de programme :				
Administration	3 204	3 319	3 319	3 319
Élections/Référendums	200 650	29 000	1 000	1 000
	203 854	32 319	4 319	4 319
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0	0
Dépenses nettes de programme	203 854	32 319	4 319	4 319
<i>Moins</i> : Recettes portées au Trésor	0	0	0	0
<i>Plus</i> : Non-budgétaire	0	0	0	0
<i>Plus</i> : Coût des services fournis par d'autres ministères	3 087	2 361	2 361	2 361
Coût net de l'organisme	206 941	34 680	6 680	6 680

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant, y compris les dépenses qui ont trait au recensement d'avril 1997 ainsi qu'à la 36^e élection générale.

** Un montant d'un million de dollars par exercice financier au-delà de 1998-1999 a été inscrit à titre indicatif d'éventuelles dépenses législatives qui pourraient être encourues en vertu de la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire* ou la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Ces dépenses et les fonds supplémentaires requis pour exécuter les responsabilités législatives de l'organisme seront au besoin financés en vertu de l'autorisation législative.

Auparavant, les plans de dépenses rapportaient le rendement de l'organisme en fonction de deux activités. Cette répartition était conçue pour refléter le fait que l'organisme fonctionnait historiquement sous deux autorités budgétaires distinctes : les crédits administratifs (couvrant essentiellement les salaires de certains employés nommés pour une période indéterminée) et l'autorisation législative (couvrant toutes les autres dépenses, y compris les coûts liés aux scrutins). L'information financière présentée dans le présent rapport tient compte des deux activités. Les plans, priorités et stratégies clés se rapportent au programme dans sa totalité.

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Le mandat du directeur général des élections et le plan stratégique d'Élections Canada servent de cadre à l'ensemble des plans, priorités et stratégies de l'organisme. La mission d'Élections Canada commande l'excellence, l'initiative et l'innovation, et nos valeurs s'appuient sur des principes d'ouverture, d'intégrité, de professionnalisme, de collaboration et de communication.

Le contexte entourant les activités de l'organisme exige d'améliorer l'efficacité, la maîtrise des coûts et la sensibilité aux besoins de ses clients et partenaires en matière de consultation et de services de qualité. Ces facteurs orientent notre approche quant à l'élaboration des priorités et des plans annuels de l'organisme.

Comme on l'a mentionné plus tôt, le mandat d'Élections Canada s'articule en trois objectifs stratégiques, qui sont résumés dans le tableau ci-après. Ce tableau présente aussi les résultats clés liés à chaque objectif et résume les initiatives prévues pour 1998-1999.

<i>Le Bureau du directeur général des élections poursuit les objectifs stratégiques suivants dans le contexte des exigences juridiques et constitutionnelles et en conformité avec elles :</i>		
Objectif stratégique	Résultats clés	Résumé des principales initiatives
Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral ¹	• scrutins équitables	• étudier les plaintes liées à la 36 ^e élection générale et entamer des poursuites au besoin
	• scrutins transparents	• publier de l'information détaillée sur les activités de financement électoral dans le contexte de la 36 ^e élection générale • publier des renseignements sur les activités liées au respect et à l'application de la Loi
	• scrutins éliminant les obstacles à la participation	

¹ Cet objectif stratégique étant lié à la conduite des scrutins proprement dite, les initiatives, décrites portent uniquement sur la conclusion de la 36^e élection générale.

Le Bureau du directeur général des élections poursuit les objectifs stratégiques suivants dans le contexte des exigences juridiques et constitutionnelles et en conformité avec elles :

Objectif stratégique	Résultats clés	Résumé des principales initiatives
<p>Parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • personnel et fonctionnaires électoraux bien formés, mécanismes électoraux au point, systèmes et matériel prêts à servir 	<ul style="list-style-type: none"> • tenir à jour les bases de données pour surveiller l'état de préparation à la tenue d'un scrutin et rendre compte de la situation de façon régulière • faire en sorte que le Registre national des électeurs soit complet, exact et à jour • réviser les sections de vote et les documents afférents • entretenir l'infrastructure de technologie de l'information nécessaires aux scrutins • former les nouveaux directeurs du scrutin
	<ul style="list-style-type: none"> • élaboration de processus efficaces et économiques répondant aux besoins des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • terminer l'évaluation de la 36^e élection générale pour cerner les améliorations à apporter • élaborer et exécuter des plans afin de remplacer ou de réparer la technologie non adaptée à l'an 2000 • examiner les possibilités de vote par voie électronique pour faciliter l'accès aux scrutins • développer le site Web • examiner et améliorer les programmes d'éducation de l'électorat, y compris ceux qui s'adressent à des groupes ayant des besoins spéciaux

Le Bureau du directeur général des élections poursuit les objectifs stratégiques suivants dans le contexte des exigences juridiques et constitutionnelles et en conformité avec elles :

Objectif stratégique	Résultats clés	Résumé des principales initiatives
<p>Parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • élaboration de processus efficaces et économiques répondant aux besoins des intervenants 	<p><i>(suite)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner les processus en place dans les bureaux de directeur du scrutin • établir un centre de technologie pour les bureaux des directeurs du scrutin afin d'aider à l'implantation de technologies en période de scrutin • parachever la construction de la base de données géo-cartographiques
<p>Fournir des conseils et du soutien en matière électorale au Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et à d'autres intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • accès des intervenants à des conseils, de l'information, des produits et du personnel de qualité, en temps utile, conformément aux normes établies 	<ul style="list-style-type: none"> • élaborer de nouvelles politiques sur le partage des données, l'accessibilité et la protection des renseignements • fournir des services de soutien au Parlement en matière de réforme électorale, notamment dans son examen des recommandations contenues dans les rapports législatifs du directeur général des élections • nouer des partenariats avec des groupes de chercheurs qui s'intéressent à la législation et au processus électoraux • offrir du soutien professionnel et technique aux nouvelles démocraties

B. Détails du programme

Facteurs externes affectant le programme

Face à l'évolution observée dans les secteurs technologique, social, économique et politique, Élections Canada doit être souple, sensible aux exigences et aux possibilités du contexte actuel, et prêt à adapter rapidement et harmonieusement ses politiques, programmes et technologies.

Caractère exceptionnel du mandat

Le cycle opérationnel d'Élections Canada est fonction de l'intervalle entre les scrutins fédéraux. Comme cet intervalle n'est pas fixé d'avance, la durée du cycle varie. L'incertitude qui en résulte rend la planification difficile car Élections Canada doit toujours être prêt à conduire un scrutin, qu'il s'agisse d'une élection partielle, d'une élection générale ou d'un référendum.

Même si Élections Canada fournit ses services partout au pays, l'organisme n'a pas de présence permanente dans les régions. Entre les scrutins, il compte à son siège d'Ottawa un petit groupe d'employés secondés au besoin par des employés temporaires, des consultants et des spécialistes. Les directeurs du scrutin sont les responsables de l'administration du processus électoral dans chaque circonscription. Ils sont nommés par le gouverneur en conseil et leurs bureaux temporaires ne peuvent être ouverts avant l'émission des brefs. Vu le caractère temporaire du travail, il n'est pas facile pour les directeurs du scrutin de trouver le personnel dont ils ont besoin et de le former à fond.

Les fluctuations de l'effectif constituent un des plus grands défis administratifs de l'organisme. À l'approche d'un scrutin, l'effectif du siège d'Ottawa peut compter plus de 500 personnes. En outre, Élections Canada recrute alors à l'échelle du pays 150 000 personnes qu'il faut former et superviser et à qui il faut assurer un soutien administratif. Afin de relever le défi, les cadres de l'organisme, qui sont relativement peu nombreux, doivent déployer une grande gamme de talents et de compétences.

Profil changeant de l'électorat

Élections Canada doit constamment tenir compte du vieillissement de l'électorat, de sa diversification sur le plan multiculturel et de sa mobilité accrue.

L'organisme met l'accent sur :

- les programmes d'information destinés aux citoyens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais;
- les nouveaux électeurs et électrices;
- les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- l'adaptation des procédures d'inscription des électeurs en fonction des changements démographiques;
- la mise au point de meilleurs outils pour recueillir les données sur les électeurs des secteurs à haute mobilité, comme par exemple dans les résidences d'étudiants ou les foyers pour retraités ou personnes malades.

Actualité politique

Élections Canada doit constamment suivre l'évolution de la scène politique de manière à pouvoir prévoir aussi longtemps d'avance que possible les situations risquant d'affecter les préparatifs à la tenue d'un scrutin et les efforts visant à maintenir son état de préparation.

Plans et stratégies clés

Élections Canada doit assurer des services de haute qualité avec un maximum d'efficacité, tout en répondant aux attentes d'un électorat en évolution. Face à ces exigences, l'organisme doit trouver des moyens novateurs de remplir son mandat. Le plan stratégique d'Élections Canada, qui a été mis en œuvre en 1994, a cristallisé la vision de l'avenir de l'organisme et nous a bien servis. Le renouvellement du plan stratégique de 1998-1999 nous aidera à continuer de bâtir sur nos acquis pendant que nous ouvrons de nouvelles voies menant à une meilleure gestion électorale.

De plus, en 1998-1999, l'organisme continuera à poursuivre deux importantes stratégies :

- L'évolution technologique : Les nouvelles technologies affectent la vie quotidienne des Canadiens. Elles offrent aussi de multiples possibilités de repenser la façon dont Élections Canada mène ses activités. Ainsi, les systèmes de télécommunication de pointe, y compris Internet, modifient nos rapports avec le public et ont déjà contribué à améliorer l'administration des scrutins.
- Les partenariats : En créant des partenariats avec ses homologues provinciaux ou d'autres paliers de gouvernement, de même qu'avec d'autres intervenants fédéraux et le secteur privé, Élections Canada trouve de nouveaux moyens de partager le savoir-faire, les technologies et les pratiques et de réduire les coûts du processus électoral.

Les sections suivantes exposent plus en détail les plans et les stratégies clés de l'organisme dans le contexte de ses objectifs stratégiques.

1. Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral.

Élections Canada administre les scrutins fédéraux au besoin, en faisant appel aux procédures et aux systèmes novateurs mis au point pour rendre le processus électoral plus efficace, plus économique et mieux adapté aux besoins du public. Après chaque scrutin, l'organisme soumet un rapport détaillé au Parlement et examine toute question liée à l'application de la législation électorale. Il réalise également des études concernant les groupes cibles, ainsi que des évaluations postélectorales avec les directeurs du scrutin et le personnel.

À chaque scrutin, Élections Canada prend des mesures particulières pour préserver l'intégrité du processus électoral, conformément au cadre législatif. Entre autres, l'organisme lance des initiatives pour s'assurer que les électeurs connaissent leurs droits et le processus électoral, éliminer les obstacles à la participation, surtout pour ceux qui peuvent avoir de la difficulté à exercer leur droit de vote, et garantir l'équité et la transparence de l'administration du processus électoral.

Nous continuerons d'investir beaucoup d'énergie à la conclusion et l'évaluation de la 36^e élection générale.

En 1998-1999, nous continuerons les enquêtes et prendrons les décisions qui s'imposent dans les cas de possibles infractions à la loi lors de la 36^e élection générale. Dans certains cas, nous pourrions entamer des poursuites. Les possibles infractions peuvent être mises au jour par les procédures d'examen interne d'Élections Canada, comme la vérification des déclarations des candidats et des partis concernant le financement de leur campagne électorale, ou elles peuvent être fondées sur des plaintes déposées par des participants extérieurs au sein du processus électoral. Les activités liées au respect et à l'application de la Loi auront pour but d'assurer un traitement équitable à tous les participants, conformément à la loi.

De plus, dans un esprit de transparence, nous diffuserons au public des renseignements détaillés sur la conduite de la 36^e élection générale.

Fournir aux Canadiens :	Moyens :
<i>des scrutins équitables.</i>	<ul style="list-style-type: none">• un programme efficace pour surveiller l'observation de la loi et assurer son application.
<i>des scrutins transparents.</i>	<ul style="list-style-type: none">• la publication sans délai, à l'intention de tous les intervenants, de renseignements détaillés sur le respect et l'application de la loi ainsi que sur le financement électoral.

2. Parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux.

La nature du processus électoral canadien impose à Élections Canada un cycle de planification stratégique unique. La durée du cycle varie parce que les scrutins ne se tiennent pas à intervalles réguliers. En règle générale, le cycle de planification est prévu en fonction d'une période de quatre ans entre élections générales.

Au début du cycle de planification stratégique, Élections Canada se concentre sur l'évaluation du scrutin précédent, alors qu'à la fin du cycle, il s'efforce d'améliorer son état de préparation. Pendant le présent exercice, qui suit la 36^e élection générale, l'organisme continuera d'évaluer l'efficacité de ses processus électoraux et intégrera les principales recommandations qui découleront de cet examen. Fait à noter, un cadre systématique a été établi pour assurer l'examen et l'évaluation intégrés des activités, et une base de données générale sera mise en place pour faire en sorte que les recommandations soient incorporées aux plans à venir. Tout en poursuivant ces initiatives, Élections Canada se tiendra prêt à conduire sur demande une élection générale, une élection partielle ou un référendum.

De plus, l'organisme continuera à rechercher des accords de partenariat avec les administrateurs électoraux provinciaux, afin de cerner les domaines dans lesquels des projets conjoints produiraient des économies pour les contribuables canadiens.

a) Maintien de l'état de préparation à la tenue d'un scrutin

Un élément clé d'un processus électoral efficace est la stratégie visant à maintenir en permanence **un personnel et des fonctionnaires électoraux bien formés, des mécanismes électoraux au point, des systèmes et du matériel prêts à servir**. Les plans à l'appui de cette stratégie comprennent toutes les activités destinées à maintenir l'infrastructure administrative et opérationnelle nécessaire au fonctionnement de l'organisme pendant qu'il se prépare au scrutin suivant, en plus des activités préparatoires liées directement à la tenue d'un scrutin. Le processus servant à suivre l'état d'avancement des projets est appelé Préparation à la tenue d'un scrutin et il est composé de projets interdisciplinaires qui englobent des centaines d'activités représentant les principales démarches qui ont été jugées essentielles pour assurer la préparation. À partir de ce processus, l'organisme parviendra à évaluer les ressources et les délais requis pour en arriver à l'état de préparation nécessaire en 1998-1999. Les plans précis visant à maintenir l'état de préparation sont les suivants :

- se préparer à produire la liste électorale préliminaire en tenant le Registre national des électeurs complet, exact et à jour, en recevant régulièrement des extraits de bases de données en provenance des partenaires et en comparant la qualité des données sur les électeurs à des critères établis;
- réviser la répartition des sections de vote en tenant à jour les documents et les cartes se rapportant aux sections de vote;
- entretenir l'infrastructure informatique d'Élections Canada en assurant le soutien des télécommunications du réseau, le maintien des stocks d'application et la gestion de la base de données;
- garder en stock les quantités nécessaires du matériel servant dans la tenue d'un scrutin;
- former les nouveaux directeurs du scrutin;
- entretenir la base de données Préparation à la tenue d'un scrutin, vaste système servant à planifier, à évaluer et à rendre compte de l'état de préparation d'Élections Canada.

Fournir aux Canadiens :	Moyens :
<i>des scrutins conduits au besoin, peu importe quand ils sont annoncés.</i>	<ul style="list-style-type: none">• un personnel électoral compétent, formé et prêt à tenir un scrutin;• des systèmes de soutien à la gestion et de conduite des scrutins prêts à servir;• un Registre national des électeurs à jour, d'un niveau de qualité acceptable;• des politiques et des procédures conformes à la législation et à la réglementation;• une répartition, des documents et des cartes à jour des sections de vote.

b) Amélioration de la tenue des scrutins

Dans le contexte actuel d'austérité financière, Élections Canada poursuivra sa stratégie visant à **élaborer des processus qui soient économiques et qui répondent aux besoins des intervenants**. De plus, nous poursuivrons la mise en œuvre du Registre national des électeurs et du système d'information à référence spatiale et nous continuerons à explorer la possibilité de recourir davantage à l'informatique pour faciliter l'accès au processus de vote lui-même.

L'évaluation est une étape indispensable à l'amélioration des services électoraux. Dans ce contexte, l'organisme achèvera son examen détaillé de la 36^e élection générale afin d'identifier les domaines où il y aurait place à amélioration au prochain scrutin; continuera à relever et à rapporter les économies réalisées par la mise en œuvre du Registre national des électeurs et d'autres projets de réduction des coûts; continuera son plan quinquennal de vérification portant sur tous ses processus opérationnels.

L'expérience venant de la tenue récente d'un grand scrutin et l'évaluation postélectorale de l'organisme influenceront sur nos plans actuels et ajouteront de nouvelles priorités à notre stratégie de service pour les scrutins futurs. Des processus nouveaux ou renouvelés figureront en bonne place dans ce plan.

Amélioration des processus, des documents et des programmes de formation

L'organisme :

- examinera et révisera les documents de formation en vue de maintenir un programme complet et exact, et assurera la formation du nouveau personnel électoral ainsi que le recyclage de tout le personnel quand des modifications importantes auront été apportées;
- procédera à un examen fonctionnel complet des activités des bureaux de directeur du scrutin, visant surtout à simplifier les processus et à éliminer les chevauchements et les processus non essentiels. L'examen débouchera sur l'élaboration d'une stratégie générale et la fixation d'objectifs à long terme quant à l'automatisation des bureaux des directeurs du scrutin;
- révisera et améliorera manuels, vidéos, procédures, formulaires et autre matériel, et en renouvellera les stocks au besoin.

Système d'information à référence spatiale (SIRS)

À l'aide de son système d'information à référence spatiale (SIRS), expressément conçu à cet effet, l'organisme est capable de produire des cartes des circonscriptions, dessinées par ordinateur, selon des échelles adaptées aux besoins des divers usagers tels les directeurs du scrutin, les candidats et les partis politiques. La base de données des noms de rue d'Élections Canada est parmi les plus perfectionnées en son genre au pays. Comme les listes électorales sont dressées en fonction de la géographie, la base de données géographiques est essentielle à la réalisation d'économies supplémentaires dans le partage des listes électorales avec d'autres organismes électoraux. Elle leur permet de réorganiser automatiquement les adresses des électeurs en fonction de leurs circonscriptions électorales et de leurs sections de vote propres.

Cette année, de concert avec Statistique Canada, l'organisme parachèvera la construction de la base de données géo-cartographiques, ce qui procurera une banque uniformisée de cartes des rues du pays pour le maintien des sections de vote et l'application du Registre national des électeurs.

Autres systèmes de scrutin

Comme le montrent les projets du Registre national des électeurs et du SIRS, la technologie de l'information continue de jouer un rôle important dans la refonte des processus électoraux fédéraux. En 1998-1999, l'organisme s'appliquera à améliorer la tenue des scrutins dans un certain nombre de domaines par l'élaboration et l'amélioration de systèmes automatisés. Au cours de 1998-1999, l'organisme :

- élaborera un système automatisé de tenue et de production de listes d'électeurs dans les bureaux des directeurs du scrutin, à l'occasion des scrutins, de manière à intégrer cette activité dans le contexte du Registre national des électeurs;
- examinera les possibilités du vote électronique pour faciliter l'accès;
- concevra et mettra en œuvre un système général de suivi des appels afin d'améliorer le réseau de soutien actuel d'Élections Canada, qui fournit des conseils et du soutien au personnel électoral avant, pendant et après un scrutin, ainsi que le Centre de renseignements;
- mettra sur pied, pour les bureaux des directeurs du scrutin, un centre de technologie qui planifiera, élaborera, mettra en œuvre et soutiendra l'infrastructure informatique de base (p. ex., réseau de données, matériel et logiciels) dont se serviront les bureaux des directeurs du scrutin pour la tenue de tous les scrutins;
- élaborera et exécutera un plan d'action de priorité pour remplacer ou réparer la technologie non prête pour l'an 2000;
- mettra en œuvre le nouveau Système de gestion des fournitures (SGF) destiné à surveiller et suivre efficacement les stocks de matériel nécessaire à la tenue de scrutins.

Nouveautés en matière d'éducation de l'électorat

Élections Canada exécute des programmes visant à éduquer et informer les Canadiens sur le processus électoral et leurs traditions démocratiques. Entre les scrutins, des mesures sont prises afin d'examiner et d'améliorer les programmes d'éducation de l'électorat. Le vieillissement de l'électorat, la progression du multiculturalisme et la mobilité accrue sont des facteurs qui influent sur l'approche adoptée par l'organisme afin d'améliorer le processus électoral. Au cours de l'année, l'organisme doit :

- développer et réviser le site Internet d'Élections Canada afin d'en tirer le maximum, y compris les sections destinées à des sous-marchés, comme les jeunes et les utilisateurs internationaux, et l'archivage de documents qui intéressent les chercheurs;
- consulter des associations nationales représentant des groupes d'intérêts spéciaux en vue de mener des campagnes d'information publique efficaces;

- poursuivre les programmes d'éducation destinés à des groupes spéciaux (communautés ethniques, Autochtones, personnes handicapées), comme des simulations d'élections dans des écoles et lors d'événements spéciaux, ainsi que la production de trousse de simulation d'élections dans diverses langues;
- poursuivre un programme d'éducation destiné aux jeunes et faire la promotion auprès des intervenants des trousse de simulation d'élections, du CD-ROM interactif sur le processus électoral et des produits didactiques;
- évaluer le besoin d'une adaptation plus poussée des documents d'éducation et d'information destinés à des groupes ayant des besoins particuliers;
- publier des brochures pour informer le public sur les droits électoraux et le processus électoral.

Fournir aux Canadiens :	Moyens :
<i>des processus électoraux qui sont efficaces et économiques, et qui répondent aux besoins des intervenants.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • un fonctionnement plus efficace des bureaux des directeurs du scrutin et du siège d'Élections Canada; • des coûts réduits pour les scrutins; • des bases de données et produits connexes améliorés en matière de cartographie électorale; • des données de meilleure qualité, livrées plus rapidement et rendues plus accessibles aux fins de divulgation au public, de soutien à la gestion et des services électoraux; • un accès amélioré au processus électoral et à l'information concernant les droits et les devoirs de tous les participants; • une plus grande sensibilisation du public au processus électoral.

3. Fournir des conseils et du soutien en matière électorale au Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et à d'autres intervenants.

Les réalités du Canada moderne font qu'Élections Canada est obligé de participer activement à la réforme des lois et des procédures électorales en fournissant aux législateurs des analyses et des conseils afin d'aider à concilier la loi électorale avec son administration. En établissant des partenariats avec ses vis-à-vis provinciaux ou d'autres niveaux de gouvernement au Canada, le secteur privé, des associations nationales et des groupes d'intérêts particuliers (jeunes, communautés ethniques, Autochtones, personnes handicapées) ainsi qu'avec les administrateurs électoraux d'autres pays, Élections Canada crée de nouvelles possibilités d'échanger des compétences, de la technologie et des pratiques en matière électorale.

Réforme de la législation

Élections Canada continuera de fournir une compétence et des analyses techniques afin d'encourager et de soutenir la révision de la législation électorale. Comme participant actif dans la réforme des lois et des procédures électorales, Élections Canada se chargera :

- de fournir du soutien au Parlement sur la réforme électorale;
- de soutenir les efforts des parlementaires pour étudier et réviser la législation électorale en fonction des recommandations contenues dans le rapport législatif du DGE sur la 36^e élection générale et l'annexe du rapport sur la 35^e élection générale;
- d'établir des partenariats avec des milieux de recherche s'intéressant aux lois et aux procédures électorales;
- de fournir une analyse de l'Étude sur l'élection canadienne 1997;
- d'achever la phase initiale d'un projet visant à créer une banque de précédents en matière électorale.

Registre national des électeurs

Au cours de cette année, la première suivant l'établissement du Registre national des électeurs, l'organisme pourra conseiller et informer les parlementaires au sujet des progrès accomplis quant au fonctionnement de cette initiative de réduction des coûts.

L'expansion et le succès à long terme de cet important projet exigent la poursuite de la collaboration et de partenariats entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui font l'objet d'accords administratifs. On continue d'élargir ces alliances et d'améliorer les avantages offerts aux nombreux niveaux de compétence.

En 1998-1999, l'organisme prévoit établir de nouvelles politiques sur la communication de données ainsi que l'accessibilité et la protection des renseignements personnels utilisés dans l'application du Registre national des électeurs, et veiller à ce que les politiques respectent la législation pertinente.

Missions internationales

Élections Canada continuera de fournir une aide technique et professionnelle par l'entremise de divers programmes multilatéraux qui aident les démocraties nouvelles à acquérir la capacité institutionnelle de tenir des scrutins démocratiques. L'organisme tiendra aussi des séances d'information pour des délégations étrangères en visite au Canada afin que leurs membres soient mieux renseignés sur le système électoral canadien. En répondant à des demandes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Agence canadienne de développement international, et avec leur soutien financier, Élections Canada met son savoir-faire au service des démocraties nouvelles.

Au cours de l'année, l'organisme doit :

- poursuivre un projet financé par l'ACDI et fondé sur le partenariat établi entre Élections Canada et la Commission électorale centrale russe (CEC), qui vise à renforcer la capacité technique et de gestion de la CEC à tenir des scrutins. L'accent sera mis sur l'amélioration de la législation de la CEC à l'égard de la participation des citoyens russes qui voyagent ou vivent à l'étranger, et sur l'inscription des électeurs;
- poursuivre l'accord bilatéral quinquennal de coopération technique entre l'*Instituto Federal Electoral* (IFE) et Élections Canada qui est entré en vigueur en juin 1996. L'accord a pour objet d'élaborer et de promouvoir des projets et des programmes dans les domaines de la communication, de la consultation, de la coopération et de l'aide technique en matière d'administration électorale, aux niveaux bilatéral et international, de manière à consolider les liens institutionnels établis entre l'IFE et Élections Canada et à aider ces deux organismes à atteindre leurs buts respectifs;
- poursuivre un projet financé par l'ACDI qui, dans le cadre du processus de paix dans la région des Balkans, fournira une aide technique à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) par l'intermédiaire de spécialistes canadiens en matière électorale, afin de tenir des élections libres et équitables dans la République de Bosnie-Herzégovine.

Fournir aux Canadiens :	Moyens :
<i>la participation de l'organisme à des projets de recherche et de soutien technique à l'appui de la réforme législative, ainsi qu'au renforcement et à l'amélioration des processus démocratiques et des pratiques en matière d'administration électorale.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • des documents, des présentations et des conseils livrés en temps opportun afin d'appuyer le Parlement dans ses projets de réforme électorale; • un plus grand nombre d'accords administratifs signés avec d'autres agences, électorales ou autres, concernant des projets conjoints visant à améliorer le processus électoral; • une efficacité améliorée dans la méthodologie de recherche sur les lois et l'administration électorales.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Autorisations de dépenser – Résumé de l'organisme, Partie II du Budget des dépenses

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget principal des dépenses 1998-1999	Budget principal des dépenses 1997-1998
	Directeur général des élections		
20	Dépenses du programme	2 614	2 608
(L)	Traitement du directeur général des élections	159	155
(L)	Dépenses d'élection	29 000	20 650
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	546	441
	Total de l'organisme	32 319	23 854

Renseignements sur le personnel

Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteur d'activité

	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Administration	54	54	54	54
Élections/Référendums	127	180	0*	0*
Total de l'organisme	181	234	54	54

* Les besoins en ÉTP n'ont pas été indiqués pour les années financières postérieures à 1998-1999. Les ÉTP requis par l'organisme pour exécuter ses responsabilités législatives seront au besoin ajoutées en vertu de l'autorisation législative.

Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP

	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Échelle de salaires				
<30 000	11	15	7	7
30 000 – 40 000	63	81	17	17
40 000 – 50 000	50	74	10	9
50 000 – 60 000	16	18	4	5
60 000 – 70 000	21	26	6	6
70 000 – 80 000	7	9	2	2
>80 000	13	11	8	8
Total	181	234	54	54

Autres renseignements financiers

Tableau 3 : Articles courants de dépenses par programme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses* 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues** 1999-2000	Dépenses prévues** 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	2 748	2 758	2 758	2 758
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	441	546	546	546
	3 189	3 304	3 304	3 304
Biens et services				
Transport et communications	0	0	0	0
Information	0	0	0	0
Services professionnels et spéciaux	0	0	0	0
Locations	0	0	0	0
Achats de services de réparation et d'entretien	0	0	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	15	15	15	15
Autres subventions et paiements	200 650	29 000	1 000	1 000
Subside postal	0	0	0	0
Dépenses en capital secondaires	0	0	0	0
	200 665	29 015	1 015	1 015
Total des dépenses de fonctionnement	203 854	32 319	4 319	4 319
Capital				
Dépenses en capital contrôlées	0	0	0	0
Fonds renouvelable	0	0	0	0
	0	0	0	0
Paiements de transfert				
Crédits	0	0	0	0
Législatifs	0	0	0	0
	0	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes	203 854	32 319	4 319	4 319
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0	0
Recettes à valoir sur le fonds renouvelable	0	0	0	0
Dépenses budgétaires nettes	203 854	32 319	4 319	4 319
Non-budgétaires (Prêts, investissements et avances)	0	0	0	0
Total	203 854	32 319	4 319	4 319

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant y compris les dépenses qui ont trait au recensement d'avril 1997 ainsi qu'à la 36^e élection générale.

** Un montant d'un million de dollars par exercice financier au-delà de 1998-1999 a été inscrit à titre indicatif d'éventuelles dépenses législatives qui pourraient être encourues en vertu de la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire* ou la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Ces dépenses et les fonds supplémentaires requis pour exécuter les responsabilités législatives de l'organisme seront au besoin financés en vertu de l'autorisation législative.

Tableau 4 : Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)	Budgétaires					Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
	ÉTP	Fonctionnement	Brutes – crédit	Postes législatifs*	Dépenses brutes prévues		
Administration	54	3 319	3 319	0	3 319	0	3 319
Élections/ Référendums	180	0	0	29 000	29 000	0	29 000
Total	234	3 319	3 319	29 000	32 319	0	32 319

* Ne comprennent pas les postes non budgétaires ni les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui sont imputés aux dépenses de fonctionnement.

Tableau 5 : Coût net du programme pour 1998-1999

(en milliers de dollars)	Administration	Élections/ Référendums	Total
Dépenses brutes prévues	3 319	29 000	32 319
<i>Plus : Services fournis sans frais</i>			
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2 167	0	2 167
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurances et les coûts payés par le SCT	182	0	182
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Développement des ressources humaines Canada	12	0	12
	2 361	0	2 361
Coût total du programme	5 680	29 000	34 680
Moins :			
Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0
Recettes à valoir sur le Trésor	0	0	0
	0	0	0
Coût net du programme	5 680	29 000	34 680
Coût net estimatif du programme en 1997-1998*	6 291	200 650	206 941

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant, y compris les dépenses qui ont trait au recensement d'avril 1997 ainsi qu'à la 36^e élection générale.

Tableau 6 : Lois appliquées par le Bureau du directeur général des élections

<i>Loi électorale du Canada</i>	L.R. (1985), ch. E-2 tel que modifié
<i>Loi électorale du Canada adaptée aux fins d'un référendum</i>	DORS/92-430 tel que modifié
<i>Loi référendaire</i>	L.R. (1985), ch. R-4.7
<i>Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres frauduleuses</i>	L.R. (1985), ch. C-45 tel que modifié
<i>Loi sur la privation du droit de vote</i>	L.R. (1985), ch. D-3 tel que modifié
<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	L.R. (1985), ch. E-3 tel que modifié
<i>Loi sur les élections fédérales contestées</i>	L.R. (1985), ch. C-39 tel que modifié

Tableau 7 : Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de l'organisme

Bureau du directeur général du Canada : Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1997, novembre 1997.

Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 36^e élection générale, août 1997.

Rapports des partis politiques enregistrés pour l'exercice financier 1996, juillet 1997.

Indicateurs des rues, mars 1997.

Guide des circonscriptions électorales fédérales, mars 1997.

Transposition des votes : Décret de représentation électorale de 1996, décembre 1996.

Circonscriptions électorales fédérales : Décret de représentation de 1996, juin 1996.
Série de 11 publications qui contiennent des textes et des cartes décrivant chacune des 301 circonscriptions fédérales définies dans le décret de représentation du 8 janvier 1996.

Au service de la démocratie : Le plan stratégique d'Élections Canada, octobre 1994.

La plupart de ces publications peuvent être consultées sur le site Web d'Élections Canada à l'adresse <http://www.elections.ca>

Tableau 8 : Références

Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Téléphone : 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868),
sans frais au Canada et aux États-Unis
(613) 993-2975 de partout au monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes :
ATS/ATM 1 800 361-8935,
sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur : (613) 954-8584

Pour nous joindre par Internet :
site Web : <http://www.elections.ca>
courriel : eleccan@magi.com
